PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-LA-VILLE DU MARDI 22 JUIN 2020

SEANCE OUVERTE A 18 H 30

Présent-e-s:

M. André PHILIPP, Président

Mmes Delfina GUARDIOLA, Nathalie HENRIOD, Véronique MOULLET-BOUCHARDY,

Irène MAIO, Bansoa SIGAM

MM. Jonathan CHRISTIN, Bertrand FUMEAUX, Stéphane JOYE, Livio LANZA, José

NODA GONZALEZ, Pascal RAEMY, Ludovic ZBINDEN

Exécutif:

M. Dominique NOVELLE, maireMme Christine RAMBACH, adjointeM. Michel APOTHELOZ, adjoint

Procès-verbal:

Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JANVIER 2020
- II. RAPPORT DE COMMISSION
 - ROUTES, DECHETS, ESPACES VERTS / SEANCE DU 9 JUIN 2020
 VOTE BACS A FLEURS CHEMIN DES CRESSONNEX
- III. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- IV. NOMINATION DU REPRÉSENTANT-E DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA FONDATION COMMUNALE « LES CHOUETTES »
- V. NOMINATION DE TROIS MEMBRES ÉLUS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR LA FONDATION COMMUNALE « LES CHOUETTES »
- VI. NOMINATION DU REPRÉSENTANT-E DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE DE LA COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE
- VII. NOMINATION DE DEUX MEMBRES ÉLUS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR LA FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE DE LA COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE
- VIII. DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX STATUTS DE LA FONDATION D'INTÉRÊT PUBLIC COMMUNAL POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE A CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE
- IX. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ACCORDÉE AU MAIRE À PASSER LES ACTES AUTHENTIQUES CONCERNANT LES CESSIONS AU DOMAINE PUBLIC ET LES CONSTITUTIONS DE SERVITUDES AU PROFIT DE LA COMMUNE
- X. DATES DE SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
- XI. MOTIONS
- XII. QUESTIONS ET DIVERS

Le Président ouvre la séance, souhaite la bienvenue, salue Madame DUPERRIER, secrétaire communale, Messieurs COCCHIOLA, ELTSCHINGER, HAMA et NOVELLE, Conseillers municipaux sortants, ainsi que Monsieur WAGENKNECHT, habitant.

Le Président annonce une modification de l'ordre du jour. Ajout d'un point relatif à la Présidence de commission.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JANVIER 2020

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, des modifications ou des remarques.

Monsieur LANZA rappelle la demande légitime de l'Alternative d'avoir au moins deux présidences sur les dix commissions. Le Président précise qu'il s'agit de l'approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2020 et non de celle du 2 juin 2020. Effectivement l'approbation date un peu, mais elle est le reflet de la situation de ces derniers mois.

D'autre part, le Président informe qu'il a été décidé de nommer un scrutateur qui se chargera de compter les voix lors des votes. Il nomme le Secrétaire de ce Conseil, Monsieur ZBINDEN.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, le Président demande aux membre du Conseil de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2020.

6 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions (Madame HENRIOD et Monsieur FUMEAUX – absents lors de la dernière séance – Mesdames GUARDIOLA, SIGAM et Messieurs RAEMY, ZBINDEN nouvellement élus).

II. COMMISSION - PRÉSIDENCE

Le Président passe la parole à Madame GUARDIOLA.

Suite à la remarque de Monsieur LANZA, Madame GUARDIOLA cède la Présidence de la commission Naturalisations à un membre de l'Alternative, qui accepte.

Madame HENRIOD est nommée à l'unanimité Présidente de la commission Naturalisation.

III. RAPPORT DE COMMISSION

Le Président passe la parole à Monsieur CHRISTIN, rapporteur de la séance de la commission :

Routes, déchets, espaces verts / séance du 9 juin 2020

Monsieur CHRISTIN donne lecture du rapport, en remplacement de Monsieur PHILIPP, Président du Conseil municipal.

- I. Chemin des Cressonnex bacs à fleurs : Suite à la motion de Monsieur JOYE, les membres de la commission acceptent à l'unanimité la pose définitive des deux bacs à fleurs, mis à l'essai pendant une année.
- II. Zone 30 rue du Vieux-Four : Suite à différents rapports de vitesse, les membres de la commission ont décidé de prendre des mesures supplémentaires provisoires (pendant un an) afin de limiter le trafic sur cet axe, et donnent leur accord de principe.
- III. Chemin Pré-Gabet projets de construction : Les membres de la commission :
 - prennent connaissance du démarrage du projet de construction de 3 villas (sur la parcelle de Monsieur WICHT).
 - prennent connaissance d'un retard dans le démarrage du projet de construction de 6 villas sur la parcelle de Madame CHUDZINSKI (motif : recours déposé).
 - valident le principe de la prise en charge par la Commune des travaux, sur la parcelle 1260 (pose des collecteurs EU-EP ainsi que l'aménagement pour créer le futur chemin).
- IV. Motion de Monsieur PHILIPP achat d'un véhicule utilitaire : La motion de Monsieur PHILIPP ne respecte pas les critères du règlement du Conseil municipal (motion déposée lors de la séance du Conseil municipal 16 décembre 2019 et renvoyée en commission des routes). Au vu de ces éléments, des discussions et réponses apportées pendant la séance, notamment par le Maire, Monsieur PHILIPP retire sa motion et il n'est plus nécessaire de la traiter.

Monsieur PHILIPP informe que pour le point I, chemin des Cressonnex, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'aménagement définitif.

Madame HENRIOD demande où sont situés ces bacs. Le Président répète sur le chemin des Cressonnex, précise que ces bacs sont posés depuis une année (au niveau du n° 7) et permettent de ralentir le trafic.

Vote pour valider l'aménagement définitif :

12 oui, 0 non, 0 abstention.

IV. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Président n'a pas de communication et passe la parole au Maire.

Certificat environnemental / bouteilles en pet :

La Commune d'Aire-la-Ville a reçu un certificat relatif au recyclage de 3'580 kg de bouteilles en pet (129'954 bouteilles), ce qui permet une économie de 3'400 litres de mazout et 10 tonnes de CO₂ qui ne sont pas rejetées dans l'atmosphère.

Le Président passe la parole à Madame RAMBACH.

Manifestations-événements:

Une mise à jour régulière du site de la Commune a été faite durant la période de semiconfinement liée à la crise sanitaire, pour préciser les différents reports ou annulations. La fête des promotions a été annulée dans toutes les communes du canton de Genève sur arrêté du Conseil d'État du 23 avril 2020. Toutefois, les autorités communales ont souhaité marquer la fin de scolarité des élèves de 8P. Ils ont été accueillis à la Mairie, sur le temps scolaire, en présence du directeur de l'école et de l'enseignante titulaire.

Le Président passe la parole à Monsieur APOTHELOZ.

Plan de solidarité communal:

Le 16 mars, le Conseil d'Etat invoquait l'état de nécessité et dans la foulée le Conseiller d'État, Thierry APOTHELOZ – en charge du département de la cohésion sociale (DCS) – envoyait une circulaire aux 45 communes genevoises demandant de mettre sur pied un Plan de solidarité communal (PSC) afin d'apporter une aide sûre et efficace aux personnes en âge AVS et/ou vulnérables. Il s'agissait de :

- Désigner un.e responsable communal.e du PSC et un.e remplaçant.e
- Mettre en place le PSC sur la base du plan Canicule
- Identifier les personnes entrant dans la définition du PSC
- Leur envoyer dans les 24 heures un courrier les informant des mesures de soutien mises en place
- Affecter une ligne téléphonique dédiée au PSC accessible à toute personne ayant besoin d'un soutien concret

Les prestations minimales suivantes devaient être proposées :

- Vérifier de manière sommaire l'état de santé
- Livrer les courses
- Evacuer les poubelles
- Sortir le chien (si nécessaire)
- Apporter les repas à domicile (partenariat avec restaurateur, IMAD, etc)
- Maintenir un lien téléphonique régulier

Le 17 mars, l'Exécutif s'est réuni en urgence pour répondre à la demande du magistrat cantonal. L'Exécutif s'est ensuite réuni presque quotidiennement, jusqu'à mi-avril, en séances spécifiques Coronavirus, pour faire le point de la situation, faire évoluer le dispositif et prendre connaissance de ce qui se faisait dans les autres communes au travers des informations relayées par le coordinateur cantonal. Une fois le dispositif mis en place, l'Exécutif a continué à gérer la situation lors de ses séances ordinaires. A ce jour, 15 personnes ou couples ont eu recours au soutien mis en place par la commune.

L'Exécutif a pris différentes décisions et l'on peut citer à titre d'exemple :

- Annulation de toutes les manifestations communales
- Annulation de toutes les séances du Conseil municipal et de commissions
- Fermeture des locaux communaux et des espaces de jeux
- Fermeture de la réception du public à la Mairie, accueil sur rendez-vous
- Mise en place du télétravail pour les magistrats et la secrétaire générale
- Réaffectation de Messieurs SCHNEIDER et LOPES au profit du PSC
- Protection des intervenants (gants, masque et solution désinfectante pour les mains)
- Création d'un groupe de bénévoles pour la distribution des courses, de tous-ménages, le maintien du lien téléphonique

- Avance d'argent pour les courses livrées à domicile pour les bénéficiaires et envoi d'une facture mensuelle
- Informations sur le site internet communal, au pilier public et sur le CMNet pour les membres du Conseil municipal
- Maintien d'un lien essentiel avec tous nos partenaires, qu'ils soient institutionnels, professionnels, privés ou associatifs, de même qu'avec l'école.

De nombreuses entités ont proposé leurs services telles que : IMAD, Croix-Rouge, Pro Senectute, La Poste, la BCGe, Raiffeisen etc.

Les sapeurs-pompiers volontaires des communes ainsi que les astreints de la protection civile ont été engagés dans le dispositif cantonal ORCA-GE.

Et pendant tout ce temps, l'administration communale n'a jamais cessé de fonctionner, la gestion des affaires courantes et les prestations à nos concitoyen.ne.s ont toujours été assurées.

Dès la fin du mois d'avril, les mesures sanitaires ont été progressivement assouplies et un retour à la vie normale s'est amorcé. Dès lors, les sollicitations des aîné.e.s ont graduellement diminué. Toutefois, le virus étant toujours présent parmi la population, la Mairie reste bien évidemment à l'écoute des besoins des aîné.e.s.

A ce jour, le Plan de solidarité communal est toujours en vigueur mais il a été mis en veille. Le Plan canicule a été activé et a pris le relais pour la période estivale.

Monsieur APOTHELOZ fait part du formidable engagement de la secrétaire générale Madame SNEIDERS qui a pris ses fonctions le 1^{er} mars dernier. Madame DUPERRIER étant en arrêt de travail à cette période, Madame SNEIDERS n'a eu que deux semaines pour se mettre au courant du fonctionnement de l'administration communale avant de s'engager sans compter pour la mise en place du PSC.

A ces remerciements, Monsieur APOTHELOZ souhaite également associer : Messieurs Arthur SCHNEIDER et Paulo LOPES (achats et distributions des courses), Monsieur Vincent BURGI (courses) et Madame Nadège Von KAENEL (lien téléphonique) ainsi que toutes les personnes qui ont participé à la distribution des tous-ménages et qui ont fait preuve d'une disponibilité remarquable.

Organisation régionale de protection civile - ORPC :

Changement de commandant au 1^{er} mai 2020, suite à une postulation interne. Monsieur Christian SUDAN, également responsable d'office, a été nommé au poste de commandant de l'ORPC Champagne.

V. NOMINATION DU REPRÉSENTANT-E DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA FONDATION COMMUNALE « LES CHOUETTES »

Monsieur PHILIPP rappelle que la Fondation est administrée par 7 membres.

3 membres élus par le Maire :

- Monsieur Dominique NOVELLE (Maire et membre)
- Monsieur Edouard STREBEL (Président)
- Monsieur Yves HABEGGER (membre)

Le Président met au vote les deux candidatures pour le poste de représentant du Conseil municipal :

- Monsieur Bertrand FUMEAUX : 3 voix (Madame HENRIOD, Messieurs FUMEAUX et LANZA)
- Monsieur Ludovic ZBINDEN : 9 voix

Monsieur ZBINDEN est élu comme représentant du Conseil municipal.

VI. NOMINATION DE TROIS MEMBRES ÉLUS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR LA FONDATION COMMUNALE « LES CHOUETTES »

Monsieur PHILIPP demande d'élire les 3 membres élus par le Conseil municipal, propose **Messieurs Christophe NICOD, Oliver BERTHEAU et Barthélémy ROCH** et soumet la proposition au vote.

9 voix pour, 3 voix contre (Madame HENRIOD, Messieurs FUMEAUX et LANZA), 0 abstention.

VII. NOMINATION DU REPRÉSENTANT-E DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE DE LA COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE

Monsieur PHILIPP rappelle que la Fondation est administrée par 7 membres.

4 membres élus par l'Exécutif :

- Monsieur Dominique NOVELLE (Maire et membre)
- Monsieur Guillermo BAEZA (membre)
- Monsieur Barthélémy ROCH (Président)
- Monsieur René RUFFIEUX (membre)

Le Président met au vote les deux candidatures pour le poste de représentant du Conseil municipal :

- Madame HENRIOD : 3 voix (Madame HENRIOD, Messieurs FUMEAUX et LANZA)
- Madame MOULLET-BOUCHARDY: 9 voix

Madame MOULLET-BOURCHARDY est élue comme représentante du Conseil municipal.

VIII. NOMINATION DE DEUX MEMBRES ÉLUS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR LA FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE DE LA COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE

Monsieur PHILIPP demande d'élire les 2 membres élus par le Conseil municipal, propose **Messieurs Christophe NICOD et Raymond ZBINDEN** et soumet la proposition au vote.

9 voix pour, 3 voix contre (Madame HENRIOD, Messieurs FUMEAUX et LANZA), 0 abstention.

IX. DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX STATUTS DE LA FONDATION D'INTÉRÊT PUBLIC COMMUNAL POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE

Le Président rappelle que le sujet a été passablement traité par ce Conseil, Confignon a accepté la modification des statuts et passe la parole à Madame RAMBACH.

Madame RAMBACH précise que le projet de délibération comprend un exposé des motifs (petit historique du projet). Elle rappelle que la Commune d'Aire-la-Ville n'a pas les compétences ni les forces de travail pour assurer la gestion de cette structure. La Commune de Confignon a donc été approchée pour envisager d'intégrer la future crèche d'Aire-la-Ville à sa Fondation. Un grand travail a été réalisé au sein de cette Fondation pour adapter les statuts. Madame RAMBACH ajoute que le projet de statuts a été présenté en décembre 2019 à ce Conseil ainsi qu'à la commission sociale en janvier 2020.

Le 27 février 2020, le Conseil de Fondation a accepté la modification des statuts (intégration de la Commune d'Aire-la-Ville) et le Conseil municipal de Confignon a voté à l'unanimité, le 26 mai 2020, la modification des statuts.

Madame RAMBACH invite les membres du Conseil municipal à voter également à l'unanimité, ce qui donnera un signal positif.

Le Président demande si tout le monde a bien reçu le projet de délibération, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques. Sans remarque, le Président met au vote.

Texte de la délibération

vu la création de la Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la petite enfance à Confignon en 2002,

vu les statuts de la Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la petite enfance à Confignon du 22 mars 2002,

vu la demande de la Commune d'Aire-la-Ville de rejoindre la Fondation en vue de l'ouverture d'une structure d'accueil préscolaire,

vu l'acceptation d'une délibération (26 mai 2020) de la Commune de Confignon approuvant la modification des statuts de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville,

vu le préavis de la commission sociale, humanitaire, petite enfance, parascolaire et école du 20 janvier 2020,

vu la loi sur l'accueil préscolaire du 12 septembre 2019.

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre t et 93 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

- 1. D'approuver les statuts de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- 2. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.
- 3. De fixer l'entrée en vigueur desdits statuts au lendemain de la parution dans la FAO de l'arrêté du Conseil d'État de promulgation de la loi (première date possible).

La délibération est acceptée par 12 oui, 0 non et 0 abstention.

X. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ACCORDÉE AU MAIRE À PASSER LES ACTES AUTHENTIQUES CONCERNANT LES CESSIONS AU DOMAINE PUBLIC ET LES CONSTITUTIONS DE SERVITUDES AU PROFIT DE LA COMMUNE

Le Président demande si tout le monde a bien reçu le projet de délibération, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Monsieur LANZA demande comment cela se passe si le Maire n'a pas la délégation. Le Maire informe que sans cette délégation, c'est le Conseil municipal qui décide. Il précise que la délégation de compétence est accordée, non pas pour vendre des biens de la Commune, mais pour recevoir des biens (donation ou cession gratuite). Il est parfois nécessaire d'agir rapidement et difficile d'attendre un ou deux mois que le Conseil se prononce. Il ajoute que la plupart des communes du canton accorde cette délégation au Maire.

À la crainte de Monsieur LANZA de ne pas être informé, le Maire précise que le Conseil municipal sera tenu informé lors d'une prochaine séance. Cette délégation n'a encore jamais été accordée à Aire-la-Ville et est votée en début de législature.

Monsieur FUMEAUX souhaite savoir de combien de cas nous parlons. Le Maire informe que le dernier doit remonter à 10 ans pour l'élargissement d'un trottoir.

Texte de la délibération

vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Maire pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussions par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique ;

conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

- De charger le Maire de passer tous actes authentiques concernant :
 - a) Les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines;
 - b) Les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement ;

- c) Les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charge grevant les immeubles de celle-ci ;
- d) Les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'État de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales ;
- e) Les changements d'assiette de voies publiques communales, à condition que les opérations visées sous les lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement;
- 2. Cette délibération est valable jusqu'au 31 décembre 2025.

La délibération est acceptée par 9 oui, 0 non et 3 abstentions (Madame HENRIOD, Messieurs FUMEAUX et LANZA).

XI. DATES DE SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président transmet les dates :

- Mercredi 23 septembre 2020 à 20h00
- Lundi 26 octobre 2020 à 20h00
- Lundi 23 novembre 2020 à 20h00 (présentation du budget 2021)
- Lundi 14 décembre 2020 à 19h00 (validation du budget 2021)

XII. MOTIONS

Le Président demande si quelqu'un propose une motion.

Monsieur CHRISTIN demande d'adapter le règlement du Conseil municipal afin d'éviter de réitérer ce qui s'est produit avec la motion de Monsieur PHILIPP.

XIII. QUESTIONS ET DIVERS

Monsieur LANZA

 Gravière au chemin des Cressonnex : l'entreprise SCRASA était venue présenter un projet d'assainissement. Le Maire se renseignera et apportera des réponses lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Madame HENRIOD

Fondation communale « les Chouettes » : attire l'attention sur un éventuel conflit d'intérêt.
 En effet, le représentant du Conseil municipal habite l'immeuble de la Fondation. Il est difficile d'être juge et partie. Monsieur ZBINDEN informe qu'il a prévu de déménager et que cette remarque n'aura plus lieu d'être.

Monsieur JOYE

• Stationnement / parking enseignant-e-s : suite à la motion (septembre 2018) de Monsieur Yannick NOVELLE et les contrats conclus pour des places de parking d'une partie des

enseignant-e-s, Monsieur JOYE demande à l'Exécutif de rappeler à ceux qui se garent sur le domaine public, qu'il y a la possibilité de louer une place. Cela permettra d'offrir une équité entre les enseignant-e-s qui louent une place (CHF 40.00/mois) et ceux qui se garent gratuitement.

Madame MAIO

Relaie les demandes de citoyen-ne-s qui lui font part de remarques.

- Croissant timbré épicerie : pendant le COVID 19, la gérante a offert d'autres prestations comme des légumes pour éviter à la population de se déplacer. Madame MAIO remercie pour cette démarche au même titre que les bénévoles déjà cité par Monsieur APOTHELOZ.
- Haie entretien/taille : remercie la police municipale, qui gère maintenant cette tâche, qui est intervenue rapidement suite à sa demande.
- Salon de coiffure ouverture : deux personnes envisagent d'ouvrir un salon et demandent si un local au rez-de-chaussée serait disponible à Aire-la-Ville.

Madame HENRIOD

Relaie également les remarques d'habitants.

Règlement communal réglementant le bruit et l'utilisation des infrastructures: des joueurs pratiquent le inline sur la patinoire, parfois dès 7h00-8h00 y compris le dimanche ainsi que tard le soir – ce qui entraine des nuisances sonores. D'autres communes ont déjà de tel règlement. Il faudrait également réglementer la présence de personnes extérieures à la Commune. Ce règlement devrait également être validé par les habitants du quartier.

Le Président passe la parole à Madame RAMBACH qui peut apporter une réponse à Madame HENRIOD.

Madame RAMBACH rappelle que ce sujet avait déjà été évoqué au Conseil municipal à savoir de réglementer l'utilisation du préau de l'école. A ce jour, seul un règlement interne à l'école a été réalisé. Cette période de confinement a permis de relancer la réflexion au sein de l'Exécutif qui avait déjà été interpellé à ce propos. Toutefois, pour Madame RAMBACH, réglementer le préau de l'école n'est pas suffisant, cette réflexion s'est étendue à une réglementation des espaces publics de la Commune, y compris la zone sportive (terrains multisports, de pétanque, de football, patinoire inline,...). Il faudra également s'assurer le service d'intervenants pour que les directives soient bien respectées. Ce projet devrait être finalisé courant de l'été et sera présenté au prochain Conseil municipal de septembre. Madame RAMBACH ajoute qu'il n'est pas possible d'interdire à des personnes extérieures à Aire-la-Ville d'utiliser les infrastructures. En effet, nous utilisons toutes et tous les infrastructures d'autres communes (piscines, parcs, parking...).

D'autre part, Madame RAMBACH rappelle que les habitants peuvent faire part de leurs demandes directement par écrit à la Mairie.

Madame HENRIOD précise qu'il ne s'agit pas d'interdire l'accès à certaines personnes, mais bien de réglementer les espaces publics.

Le Président passe la parole au Maire.

Conseillers municipaux sortants (législature 2015-2020)

Messieurs les anciens Conseillers municipaux,

Après avoir siégé au sein du Conseil municipal de la Commune d'Aire-la-Ville pendant une demi, une voire deux législatures, vous avez décidé de ne pas vous représenter.

Vous avez tous su vous intégrer rapidement au sein de ce Conseil, trouver votre place et dégager du temps sur vos responsabilités professionnelles et familiales. L'activité demandée aux membres d'un Conseil municipal est importante.

En effet, Monsieur COCCHIOLA vous avez rejoint le Conseil municipal en mars 2017, suite à la démission de Madame ZBINDEN DUVILLARD (novembre 2016). Vous avez accepté cette tâche – malgré une activité professionnelle qui vous a malheureusement empêché à plusieurs reprises d'assister aux séance – et su rapidement prendre vos marques notamment dans les commissions bâtiments, sécurité et sociale. Un grand merci. Le Maire remet un cadeau à Monsieur COCCHIOLA.

Messieurs ELTSCHINGER et HAMA, vous avez participé à la campagne de l'Entente lors de la législature 2015-2020.

Monsieur HAMA, en plus de votre mandat en qualité de Conseiller municipal, vous avez accepté de devenir membre de la Fondation communale pour le chauffage d'Aire-la-Ville. Dans cette Fondation, vos compétences professionnelles ont été très précieuses. Votre décision de ne pas vous représenter en qualité de Conseiller municipal a été très difficile à prendre, notamment du fait que prévoyez de séjourner de longues périodes dans votre pays d'origine. Un grand merci.

Le Maire remet un cadeau à Monsieur HAMA.

Monsieur ELTSCHINGER, la Commune d'Aire-la-Ville aura pu apprécier vos compétences dans les commissions bâtiments et finances. En qualité de patron d'une PME, vous avez su mettre à profit vos connaissances tant techniques que financières. Vous n'avez pas compté le temps consacré à la vie politique de la Commune, notamment en proposant régulièrement des motions intéressantes et pertinentes qui n'ont malheureusement pas, pour vous, toujours été suivies par une partie de vos collègues. Je salue et félicite votre sagacité dans ces moments difficiles et frustrants. Vous avez toutefois accompli votre mandat, sans rancœur, jusqu'à son terme. Un grand merci.

Le Maire remet un cadeau à Monsieur ELTSCHINGER.

Et pour terminer, Monsieur Y. NOVELLE votre engagement pour la Commune date de juin 2011. Pendant 2 législatures, nous avons pu apprécier vos qualités dans les commissions de l'environnement et de la sécurité, dans laquelle votre activé professionnelle a été d'un précieux soutien. Je pense que vous auriez certainement envisagé de continuer à vous investir pour la Commune et je comprends que votre vie de famille et professionnelle ont été privilégiées, ceci est tout à votre honneur. Un grand merci.

Le Maire remet un cadeau à Monsieur Y. NOVELLE.

Messieurs, je profite de cette occasion pour vous remercier pour toutes ces années consacrées à la collectivité. Nous ne pouvons que regretter votre départ, en se rappelant les

meilleurs moments. Nous aurons certainement l'occasion de nous retrouver lors de manifestations communales ou autres.

Madame MAIO – Présidente du Conseil municipal 2019-2020

Le Maire félicite et remercie Madame MAIO, Présidente du Conseil municipal sortante, et lui remet un bouquet de fleurs.

Madame DUPERRIER, secrétaire communale

Le Maire remercie Madame DUPERRIER, secrétaire communale qui prendra sa retraite à fin août 2020, après plus de 23 ans d'activité. C'est un grand moment de la vie de la Commune.

Chère Véronique,

En essayant de préparer ce petit message, qui vous est spécialement destiné, je ne savais pas par quoi commencer. J'avais beau réfléchir dans tous les sens mais tout était brouillé dans ma tête tellement il y aurait de choses à raconter sur votre parcours professionnel. Du poste que vous avez occupé pendant plus de 23 ans. Et vous ne me contredirez pas non plus, Véronique, en vous disant que vous n'aimez pas du tout, mais pas du tout être sur le devant de la scène en pareille circonstance.

Mais aujourd'hui une fois n'est pas coutume, c'est vous qui êtes sous les feux des projecteurs. Êtes-vous toujours à l'aise, Véronique, devant ce public conquis entièrement à votre cause ? Sinon, j'arrête immédiatement mes propos sur le champ!

Bien, vous voyez ce n'est pas si désagréable d'être citée et d'être la personnalité d'un instant. On s'y habitue vite vous verrez !!

C'est notre regretté Maire Charles BOSSON qui vous a engagée au début de l'année 1997. Il nous a quittés subitement quelques mois après votre entrée en fonction. Vous étiez déjà livrée à vous-même seule, à vous débrouiller avec des différents dossiers très complexes à traiter et la comptabilité communale ne vous était pas forcément familière. Vous avez dû donc apprendre vite et sur le tas, toutes ces subtilités des rouages du fonctionnement des Communes. Chapeau!

Puis s'ensuit une période de 10 ans, sous la houlette de Monsieur Henri DUVILLARD, où la commune s'est agrandie avec évidemment beaucoup plus de travail de secrétariat. Tâches que vous avez toujours assumées avec précision et efficacité à la satisfaction de l'Exécutif et de la population. Dès 2007, avec l'arrivée de Monsieur Barthélémy ROCH à la tête de la Commune, ce dernier s'est attelé à améliorer vos conditions de travail – pas pour travailler moins! – mais bien vos conditions statutaires.

Quant au travail, il a encore explosé avec tous les gros travaux – CADIOM, zone 30 Vieux-Four, zone sportive, nouvelle Mairie – encore une fois, vous assumiez seule toutes ces tâches, en plus du courant – accueil Mairie, correspondance, comptabilité, PV, etc....

Je pense qu'il n'y a pas de mots ni de phrases pour qualifier cet engagement et cette vocation pour tout ce que vous avez accompli durant cette longue période.

Un mot quand même sur cette dernière législature que vous avez accomplie ou subie sous la responsabilité de votre serviteur.

Véronique, je vais me mettre un court instant dans votre pensée et à votre place. « Ça y est, je l'entends à nouveau descendre les escaliers... sûrement avec des dossiers... rentrer dans le bureau... s'asseoir sur la chaise à côté du radiateur... et dire : Véronique, il faudrait que l'on réponde à ce dossier ... Vous avez du travail maintenant ? Non, non, vous voyez bien, je n'ai rien à faire! je m'amuse!! »

Je reprends mon rôle. Et oui, Mesdames, Messieurs, pendant ces 5 dernières années, chaque jour se déroulait ainsi. Véronique arrêtait tout afin de répondre à mes sollicitations. Si je me permettais de fonctionner ainsi, vis-à-vis de vous Véronique, c'est que nous étions presque un vieux couple après 23 ans de vie commune, mais professionnelle! – et c'était pour le bien de notre administration bien sûr!

On connaissait nos limites et avec un très grand respect mutuel.

Véronique, c'est votre dernier conseil municipal, avec votre casquette de secrétaire communale. Je tenais, ce soir, à prendre la parole au nom de mes 2 collègues et des membres du Conseil municipal afin de vous remercier du fond du cœur pour votre immense et précieux travail.

Les termes « maladie, absences, accident, arrivées tardives, heures supplémentaires, ... » ne font pas partie de votre vocabulaire.

Mais, rendre service, flexibilité, engagement, discrétion, confidentialité, intransigeance, autodidacte, sont les termes non-exhaustifs qui vous décrivent professionnellement...

Je me rends compte que c'est pour vous difficile d'arrêter votre activité au sein de la Mairie. Vous vous êtes occupée de la bonne marche de la Mairie comme si elle était votre 2^{ème} maison et 2^{ème} famille.

Nous allons à présent nous appuyer sur les compétences de Madame SNEIDERS qui nous a rejoints depuis le mois de mars pour occuper le poste de Secrétaire générale. Nous sommes convaincus qu'elle poursuivra votre travail dans la continuité et l'exemplarité que vous assumiez.

Vous allez nous manquer, mais nous savons où vous habitez, et ne manquerons pas de sonner à votre porte pour faire appel à votre mémoire et vous éviter ainsi de vous ennuyer dans votre future retraite.

Mais nous savons que vous avez déjà plusieurs projets en tête, qu'il vous tarde de réaliser. Véronique, encore une fois un très grand merci au nom de l'Exécutif et du Conseil municipal pour toutes ces années que vous avez accomplies avec excellence et professionnalisme, à la satisfaction de nous toutes et tous et de la population. Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir pendant votre retraite que vous allez enfin partager avec votre mari, Philippe, tranquillement.

Le Maire remet un cadeau et un bouquet de fleurs à Madame DUPERRIER après les applaudissements nourris de l'assemblée.

Le Président clôt la séance à 19h25.